

Évaluations environnementales stratégiques sur la filière des hydrocarbures et Anticosti

Contexte

- Il est primordial pour le gouvernement d'agir avec prudence et transparence afin d'encadrer et de contrôler l'exploration des hydrocarbures. À cette fin, il est essentiel de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquiescer les informations requises pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport.
- Ainsi, tel qu'il a été annoncé le 30 mai 2014 par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la filière des hydrocarbures sera soumise à un processus d'évaluations environnementales stratégiques (EES). À cet égard, deux EES seront réalisées :
 - la première sera globale et portera sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec;
 - la seconde sera propre à l'île d'Anticosti.

Objectifs des évaluations environnementales stratégiques

- Évaluer le potentiel exploitable économiquement en hydrocarbures sur le territoire
- Comblent le manque d'information concernant les techniques utilisées, notamment la fracturation hydraulique et les conditions d'exploration et d'exploitation en milieu marin
- Analyser les risques environnementaux et établir les mesures à mettre en place pour les minimiser et en assurer la bonne gestion
- Étudier les mécanismes de consultation et de concertation favorisant l'acceptabilité des communautés et l'aménagement durable des territoires
- Répertoire les meilleures pratiques à mettre en œuvre avec l'industrie et les partenaires
- Étudier les besoins en pétrole et en gaz naturel et comparer les risques associés aux différents modes de transport

- Les travaux seront réalisés par la mise en place de cinq chantiers portant sur :
 - l'environnement;
 - la société;
 - l'économie;
 - le transport;
 - les aspects techniques.
- Le Budget 2014-2015, rendu public le 4 juin 2014 par le ministre des Finances, prévoit 4 millions de dollars sur deux ans pour la réalisation des travaux nécessaires.

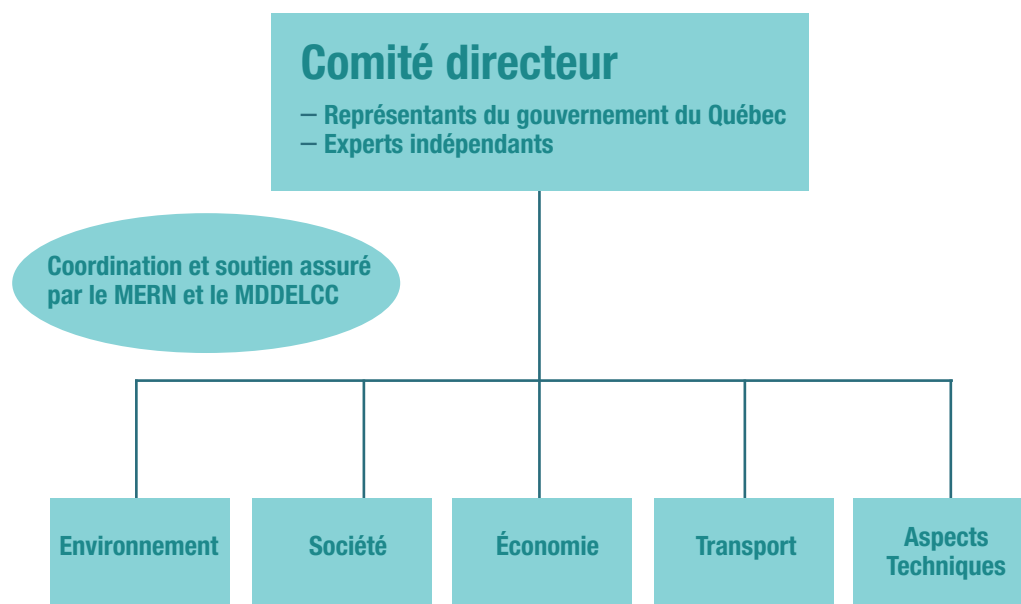
Création d'un comité directeur

Composition

- Un comité directeur, composé de représentants gouvernementaux et d'experts des milieux universitaires ou d'autres organismes indépendants est en voie d'être mis sur pied et les acteurs gouvernementaux sont déjà à l'œuvre pour définir la portée des deux EES.
- Le comité directeur sera coprésidé par :
 - M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
 - M. Gilbert Charland, sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- Les ministères suivants seront également représentés au comité directeur :
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - Ministère des Finances;
 - Ministère de la Sécurité publique;
 - Ministère des Transports.

Composition (suite)

- Des experts indépendants, principalement issus du milieu universitaire, feront partie du comité directeur afin de mettre à profit leurs connaissances et expertises. Les noms des membres indépendants seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Le MERN et le MDDELCC assureront la coordination des chantiers, en collaboration avec les experts.



Mandat du comité directeur

- Pour chacun des chantiers, le comité directeur devra convenir de la portée des travaux afin d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement. Il s'assurera de l'objectivité des travaux réalisés par les chercheurs et les représentants du gouvernement ainsi que du respect des échéanciers.
- Outre les partenaires rencontrés dans le cadre des travaux des chantiers, une consultation publique en ligne sera menée par le comité directeur avant la publication du rapport final, prévue à la fin de l'automne 2015.

Calendrier des travaux

- EES globale
 - Bilan des connaissances et plan d'acquisition des connaissances > **Fin 2014**
 - Réalisation d'études complémentaires > **D'ici la fin de l'été 2015**
 - Consultation publique en ligne > **Automne 2015**
- EES Anticosti
 - Phase 1 :
 - Travaux de terrain (15 à 18 sondages stratigraphiques), mesures de suivi et de contrôle du MDDELCC et du MERN et travaux d'analyse et de recherche préliminaires > **Été et automne 2014**
 - Phase 2 :
 - Décision du gouvernement pour la réalisation de travaux à l'été 2015, à la suite des résultats préliminaires de la phase 1 > **Mars 2015**
 - Le cas échéant : travaux de terrain (trois forages avec fracturation) et mesures de suivi et de contrôle du MDDELCC, du MERN et d'experts de l'industrie > **Été et automne 2015**
- EES globale et EES Anticosti
 - Dépôt du rapport final, comprenant une analyse de la viabilité commerciale et de la planification des activités subséquentes de mise en valeur, le cas échéant > **Fin de l'automne 2015**
- Au terme de ces travaux, le gouvernement déposera un projet de loi complet et intégré sur les hydrocarbures.

Thèmes abordés

EES globale

- Bilan des travaux réalisés et plan d'acquisition de connaissances supplémentaires, y compris sur le milieu marin
- Impacts potentiels sur l'eau, l'air, les émissions de GES, les écosystèmes, la santé et la sécurité ainsi que les populations
- Capacité du milieu d'accueillir ces activités industrielles et harmonisation des usages
- Mesures d'atténuation liées à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures
- Gestion des risques environnementaux, industriels et technologiques des travaux d'exploration et d'exploitation
- Probabilité qu'une ressource exploitable soit présente et bénéfiques économiques
- Partage des redevances sur la production de pétrole et de gaz et maximisation des retombées économiques locales
- Meilleures pratiques pour la réalisation de travaux de mise en valeur des hydrocarbures, notamment pour la fracturation hydraulique et le milieu marin
- Mesures de surveillance et de suivi environnemental et technique des travaux d'exploration et d'exploitation
- Évaluation des risques relatifs à la sécurité de la population et des biens liés au transport des hydrocarbures
- Comparaison des impacts environnementaux des différents modes de transport des hydrocarbures
- Mesures d'atténuation relatives au transport des hydrocarbures
- Mesures de consultation et de concertation visant à susciter l'adhésion des communautés locales et gestion durable du territoire

EES propre à Anticosti

- Définition de l'état initial (eau, sol, sismicité)
- Étude sur les composantes biophysiques, sociales et économiques qui caractérisent l'île d'Anticosti et identification des milieux sensibles
- Potentiel exportable de la ressource et infrastructures de transport nécessaires
- Meilleures pratiques, pour une mise en valeur sécuritaire des hydrocarbures considérant les caractéristiques propres à Anticosti et les risques naturels et technologiques
- Mesures de suivi et d'encadrement nécessaires aux travaux d'exploration et d'exploitation, y compris ceux utilisant les techniques de fracturation
- Mesures de consultation et concertation pour prendre en compte les préoccupations des communautés locales et régionales en matière d'hydrocarbures
- Mesures visant à concilier les activités pétrolières et gazières avec les autres usages (sociaux, économiques, touristiques, récréatifs) et à assurer la sécurité
- Mesures de maximisation des retombées économiques à Anticosti